
**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction du développement des hydrocarbures</i>	8 décembre 2003	1 page.
2. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides</i>	8 décembre 2003	5 pages.
3. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable</i>	10 décembre 2003	1 page.
4. <i>Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie</i>	10 décembre 2003	3 pages.
5. <i>Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique</i>	12 décembre 2003	3 pages.
6. <i>Ministère de la Culture et des Communications, Direction de Montréal</i>	12 décembre 2003	1 page.
7. <i>Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Direction de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles</i>	15 décembre 2003	3 pages.
8. <i>Ministère des Transports, Direction de l'Île-de-Montréal</i>	16 décembre 2003	1 page.
9. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale de Montréal</i>	19 décembre 2003	2 pages.

Charlesbourg, le 8 décembre 2003

Madame Linda Tapin
Chef du service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal (3211-10-009)

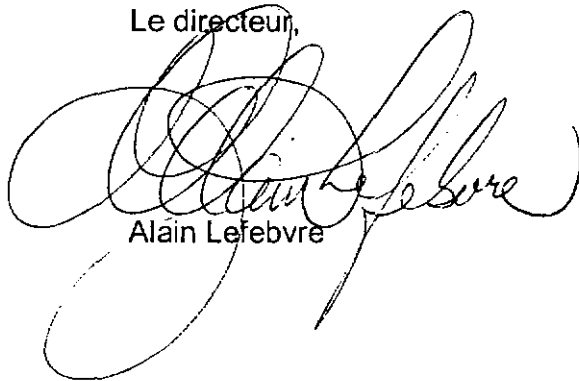
Madame,

Pour faire suite à votre demande du 18 novembre 2003, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet mentionné en objet et l'avons analysée en fonction des exigences de la *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet de construction de gazoduc*. Nous avons porté une attention particulière aux sections concernant les caractéristiques techniques du projet et sa raison d'être.

Nous sommes d'avis que l'étude d'impact traite adéquatement de ces aspects et que la description des caractéristiques techniques du projet est suffisamment détaillée pour être recevable.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

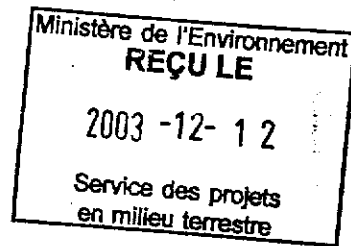
Le directeur,



Alain Lefebvre



Direction régionale de la sécurité civile
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides



Montréal, le 8 décembre 2003

Madame Linda Tapin
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de raccordement au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de
Montréal ; Analyse de recevabilité initiale de l'étude d'impact
(3211-10-009)**

Madame,

En réponse à votre lettre du 18 novembre 2003 demandant à notre direction de commenter l'étude d'impact déposée en novembre 2003 par la Société en commandite Gaz Métropolitain pour son projet de raccordement au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal, nous avons examiné le contenu de ce document. Après analyse, nous considérons que l'étude d'impact est incomplète à plusieurs égards et par conséquent irrecevable.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'analyse de recevabilité préparée par monsieur Paul Lefebvre de ma direction régionale. Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec lui. Il est responsable du suivi des dossiers d'évaluations environnementales à notre direction régionale. Vous pouvez le rejoindre au numéro de téléphone (450) 757-7994 ou par courriel à paul.lefebvre@misp.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame Tapin, l'expression de mes sentiments les meilleurs et nos souhaits de repos et de bonheur pour la période des fêtes qui vient.

Marc Lavallée
Directeur régional

c.c. Monsieur Bernard Dubois
 Madame Marie-Eve Fortin
 Paul Lefebvre

Note : l'original suivra par le courrier.

Courriels régionaux :

**Projet de raccordement au réseau de Gazoduc TQM
dans l'est de l'île de Montréal**

Dossier 3211-10-009 de la Direction des évaluations environnementales
du ministère de l'Environnement

Rapport d'analyse sur la recevabilité du projet

Par : Paul Lefebvre
Conseiller en sécurité civile
Direction régionale de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière
Ministère de la Sécurité publique

Joliette, 8 décembre 2003

AVIS SUR LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT (recevabilité initiale)

Description du milieu récepteur

Page 4-36 Section 4.3.2 Infrastructure et utilités publiques

L'usine d'épuration des eaux usées de la ville de Montréal est desservie par un réseau de collecteurs tant profonds que de surface, de puits de captage et d'émissaires qui ne sont pas mentionnés et qui n'apparaissent pas dans l'étude. Le promoteur peut-il fournir ces renseignements? Est-il possible qu'une fuite de gaz non-détectée sur le gazoduc tant à haute qu'à basse pression cause une infiltration de gaz dans le réseau d'égouts collectés par l'usine d'épuration et y crée des dommages (réseau et usine)? Quelle est la probabilité de cette chaîne d'événements et qu'entend faire le promoteur pour la prévenir?

Étude de variantes

Page 7-11, Section 7.1.5 : Ingénierie, construction, exploitation et entretien

Vu l'absence de forages et sondages, la profondeur du socle rocheux sur l'une ou l'autre des variantes n'a pas été déterminée; par conséquent les zones de dynamitage ne sont pas précisées. Le promoteur peut-il s'il y a lieu identifier précisément les zones de dynamitage? Si du dynamitage est requis :

- Quelles mesures seront prises pour éviter la projection de débris?
- Quelles mesures seront prises pour éviter que les cellulaires et les émetteurs radio des usagers circulant dans le secteur ne provoquent des détonations accidentelles?
- En zone urbaine, quelles mesures seront prises pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone des résidents, commerçants ou travailleurs du secteur particulièrement ceux travaillant en milieu clos (égouts, puits d'accès, de captage, etc..)?
- Quelle sera la gestion sur le chantier des matières explosives? Seront-elles entreposées sur place? Quelles seront les mesures de sécurité?

Page 7-15, Section 7.1.6 : Évaluation des risques

Le promoteur dit que les principaux facteurs de risques associés à un pipeline sont : la conception (longueur, vanne de sectionnement, etc.), les endroits à risque et l'exposition de l'environnement et du public). Quant à la conception, on peut constater que la vanne de sectionnement située en bordure immédiate de l'autoroute 40 n'est protégée que par une clôture maillée. Le promoteur entend-il prendre des mesures pour protéger la vanne de sectionnement de l'impact de véhicules légers ou lourds?

Concernant les endroits à risque, dans l'évaluation qualitative des risques d'une variante à l'autre, le promoteur évalue exclusivement ceux-ci eut égard aux actions actuelles ou futures d'une tierce partie sur le gazoduc ou ses composantes. Le promoteur ne croit-il pas que des données sur la présence de roc ou de réseaux d'égouts ou d'aqueducs et leurs particularités

sur l'un ou l'autre des tracés seraient un élément valable d'évaluation des risques que la construction et l'exploitation du réseau posent vis-à-vis des tiers?

Concernant l'exposition de l'environnement et du public, le promoteur affirme que contrairement à un oléoduc, *une fuite sur un gazoduc n'aura pas d'impact significatif sur l'environnement autre que ceux associés à la réparation de la conduite*. Dans cette affirmation, le promoteur considère-t-il le risque d'ignition? Si ce risque était considéré, quel en serait l'impact sur l'environnement?

Il affirme également : *Quant au public, la densité et la proximité de la population dans le voisinage des variantes seront prises en compte dans l'évaluation qualitative des risques*. À l'annexe F intitulée *Évaluation de risques pour le gazoduc de Montréal-Est* préparée par Alp & Associates Incorporated en octobre 2003, on ne retrouve pas de comparaison de risques du public ou du milieu bâti pour une variante ou une autre. Le promoteur prévoit-il suppléer à cette lacune?

Étude du tracé et de ses impacts

Page 9-9, Tableau 9.4 : Impacts anticipés lors de la construction du gazoduc en milieu boisé

Dans l'activité de construction déboisement (y compris pour le poste de livraison), un des impacts potentiels anticipés est la présence de bois et de débris et les mesures potentielles de mitigation/compensation prévues sont le brûlage, le déchiquetage et l'empilage.

Quelles sont les mesures qu'entend prendre le promoteur pour éviter que les fumées de combustion ne nuisent à la visibilité sur les voies routières et autoroutières adjacentes?

La même observation et les mêmes questions se posent pour la construction du gazoduc en terrain en friche (tableau 9.6) et sur les cours d'eau (tableau 9.8).

Page 9-21, Tableau 9.9 : Impacts anticipés lors de la construction du gazoduc en zone urbaine

Tant aux tableaux 9.4, 9.6 et 9.8, le promoteur envisage la possibilité d'activité de dynamitage en cours de construction et prévoit la projection d'éclats de roc comme impact potentiel. Par contre, au tableau 9.9, cette activité n'est pas mentionnée bien que selon des sources, le lit rocheux est plus près de la surface dans ce secteur. Le promoteur peut-il assurer qu'il n'y aura pas de dynamitage dans la zone urbaine? Sinon, peut-il prendre des mesures de mitigation contre les impacts anticipés de projection de roc, de vibrations excessives et d'expositions au monoxyde de carbone? Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone associés au dynamitage en milieu habité est réel et bien documenté. (réf. Rapport de l'Institut national de santé publique du Québec de septembre 2000). Quelles sont les mesures préventives qui seront mises en place face au risque d'intoxication au CO par les résidents? Quel est le périmètre de protection retenu? Quels sont les bâtiments à risque? Des détecteurs de monoxyde de carbone seront-ils mis en place pour la période des travaux?

Mesures d'urgence

Page 14-1 Section 14 Mesures d'urgence

La directive prévoit que le promoteur décrive les mesures de sécurité et présente un plan préliminaire des mesures d'urgence pour les phases de construction et d'exploitation. Le plan d'urgence intérimaire produit dans l'étude ne vise que la mise en exploitation du réseau.

À preuve, la liste des intervenants ne sera produite et intégrée que dans la version finale du plan d'urgence. Est-ce que le promoteur pourrait se conformer à la directive et préparer un plan préliminaire des mesures d'urgence visant également la phase construction?

Quelles seront les matières dangereuses utilisées lors de la construction? Où seront situées les aires de stockage temporaire de celles-ci? Quelles seront les mesures de protection de ces aires et les autres mesures de sécurité sur le chantier?

Le plan préliminaire stipule que le promoteur prévoit offrir des séances de formation aux intervenants concernés mais il ne comporte aucun programme d'exercices. (page 14-8)

Le promoteur mettra-t-il en place un programme d'exercices comportant éventuellement la participation de tous les intervenants?

Le promoteur s'engage à transmettre le plan final des mesures d'urgence au ministère de l'Environnement avant la mise en exploitation du réseau. (page 14-8)

Le promoteur peut-il s'engager à transmettre une copie de son plan d'urgence aux autorités de sécurité civile concernées?

Conclusion :

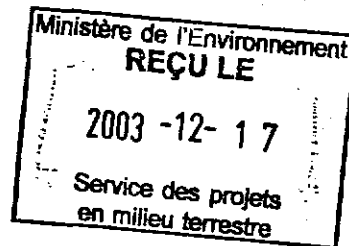
Nous ne pouvons, en ce qui a trait aux items reliés à notre mandat, qualifier la version actuelle de l'étude d'impact de recevable. L'inclusion par le promoteur dans une version révisée de l'étude d'impact des informations relatives aux points que nous avons soulevés pourra modifier cet avis.



Références:

- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLITAIN *Projet Gazoduc Montréal-Est Volume 2 Documents annexes*, préparé par Urgel Delisle et associés inc., 12 novembre 2003, 6 annexes;
- ENVIRONNEMENT QUÉBEC *Directive pour le projet de raccordement au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal*, avril 2003, 25 pages;
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC *Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone associés au dynamitage en milieu habité*, Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels, septembre 2000, 23 pages;

c.c Monsieur Bernard Dubois
Madame Marie-Eve Fortin



NOTE

DESTINATAIRE : M^{me} Linda Tapin
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 10 décembre 2003

OBJET : Avis relatif au projet de « Raccordement au réseau de gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal »
V/R : 3211-10-0092 - N/R : 66691 - 5145-04-18 (R/A-242)

La présente fait suite à votre demande d'analyse du 18 novembre 2003 sur la recevabilité de l'étude d'impact susmentionnée.

Nous tenons à souligner le fait que, dans ce dossier, notre direction n'a pas été impliquée aux étapes précédentes, notamment, celle concernant l'analyse de la directive environnementale.

Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ne constituent pas une problématique dans le présent dossier. En effet, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec et d'autres études recensent quelque neuf mentions d'intérêt dans l'ensemble de la zone à l'étude, mais aucune dans le voisinage du tracé retenu pour le raccordement au gazoduc de TQM. Aussi, le Centre juge-t-il le potentiel de telles espèces inexistant ou très faible dans ledit corridor.

Nous jugeons donc recevable l'étude et considérons le projet acceptable au regard de notre champ de compétence. Par conséquent, vous n'avez pas à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Léopold Gaudreau".

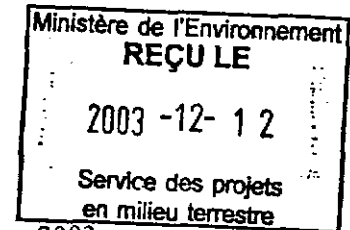
Léopold Gaudreau

LG/oo

Édifice Marie-Guyart, boîte 21
675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3907
Télécopieur : (418) 646-6169
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: leopold.gaudreau@menv.gouv.qc.ca



Année de l'Eau 2003



Le 10 décembre 2003

Madame Linda Tapin
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-10-009

N/Réf. : 9018-01-11

OBJET : Projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal

Madame,

Nous avons pris connaissance du document cité en rubrique, transmis à monsieur Gérard Massé le 18 novembre 2003.

Au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, tous les éléments requis par la directive ont été traités et, en général, de façon satisfaisante. Nous désirons cependant attirer votre attention sur un point particulier qui pourrait influencer l'évaluation des impacts, à savoir la perception de l'importance des cours d'eau de la zone à l'étude (re : 4.2.10 Faune ichthyenne). Le commentaire qui suit est donc susceptible de jeter un éclairage différent sur la valeur réelle de ces cours d'eau.

Il n'est pas rare que les plus petits cours d'eau, souvent situés en milieu agricole, péri-urbain ou urbain, aient un aspect tel que même certains biologistes pourraient croire qu'ils sont sans valeur en tant qu'habitat du poisson. Il importe donc de signaler que spécialement durant la période estivale, ces petits écosystèmes sont susceptibles d'être fréquentés par une grande variété d'organismes aquatiques, parmi lesquels peuvent figurer plusieurs des 112 espèces de poisson d'eau douce du Québec appartenant, entre autres, à la famille des cyprinidés (carpes et ménés), qui utilisent ce type de milieu comme habitat d'alimentation, de reproduction, d'alevinage et de croissance.

Ces cours d'eau de faible gabarit n'ont généralement pas fait l'objet d'inventaire ichthyologique et nous n'y connaissons habituellement pas non plus la localisation précise des frayères, en particulier de cyprinidés, ni des aires d'alevinage, ce que l'étude d'impact devrait absolument documenter pour assurer une évaluation juste, mais l'expérience a largement démontré que même les plus petits cours d'eau, incluant les fossés de drainage, parfois intermittents, sont utilisés pour la reproduction de plusieurs espèces, entre la mi-mai et la mi-septembre. En outre, la littérature nous apprend que l'ensemble des niches écologiques sont mises à contribution.

On entend souvent dire au sujet des cours d'eau sans grande transparence, qu'aucun poisson ne peut survivre dans de si mauvaises conditions. Il est vrai que surtout durant l'été, les conditions peuvent être difficiles dans plusieurs de ces cours d'eau : faible débit, bas niveau, température élevée, faible teneur en oxygène dissous, turbidité élevée et fortes charges de résidus d'engrais, de pesticides ou autres. Toutes les espèces de poisson ne peuvent s'accommoder d'une telle situation, mais celles qui sont assez tolérantes pour le faire possèdent une valeur particulière. Parmi les plus communes, mentionnons, le tête-de-boule, le mulot à cornes, le méné à nageoires rouges, le méné jaune et le meunier noir, l'une des espèces les plus recherchées comme appât, qui vient des eaux vives mais qui complétera la majorité de sa croissance à l'état juvénile dans les petits cours d'eau.

IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

L'exploitation et le commerce des poissons-appâts représentent une industrie florissante dans la région de Montréal. Une centaine de pêcheurs commerciaux manipulent chaque année jusqu'à 100 tonnes de prises, pour un chiffre d'affaires total de trois à cinq millions de dollars. Cette pêche peut s'avérer de deux à trois fois plus lucrative que les pêcheries commerciales traditionnelles à cause, notamment, d'une mise en marché à l'unité ou à la douzaine plutôt qu'au poids. Mais toutes les espèces n'ont pas la résistance voulue pour satisfaire aux critères exigés par les acheteurs de poissons-appâts et c'est ce qui confère cette valeur aux espèces les plus tolérantes. C'est d'ailleurs en été, dans les petits cours d'eau, que sont effectuées environ 25 % des captures annuelles et c'est le cumul de la production individuelle parfois relativement faible de chacun des fossés, canaux, etc., qui permet l'accumulation de stocks considérables.

En effet, à l'automne, les cyprinidés de ces petits écosystèmes redescendent vers les cours d'eau plus importants et souvent jusqu'au fleuve, pour la saison froide, ce qui permet aux pêcheurs commerciaux de poissons-appâts de s'approvisionner en des sites de rassemblement bien précis en vue de satisfaire à la demande générée par les adeptes de la pêche blanche. Cette exploitation d'automne, qui représente plus de 60 % des captures annuelles, est donc le fruit de la production estivale cumulée de tous ces petits cours d'eau, souvent situés en milieu urbain.

IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE

À cette importance économique considérable que possèdent les poissons-appâts, s'ajoute toute l'importance écologique relative au fait que ces poissons de petite taille constituent la base du régime alimentaire de plusieurs espèces piscivores d'intérêt sportif.

RECOMMANDATIONS

La reproduction des cyprinidés s'étend sur une très longue période et peut durer de 10 à 14 semaines, selon les espèces. Afin de minimiser les impacts d'interventions diverses dans les petits cours d'eau sur ces activités biologiques et économiques, la Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie recommande donc, généralement, que les travaux en milieu aquatique soient exécutés entre le 15 septembre et le 15 mars.

Si certaines contraintes inhérentes à la qualité environnementale de l'intervention, comme le succès d'une stabilisation éventuelle des talus par ensemencement, exigeaient que les travaux débutent plus tôt en saison, ils pourraient être entrepris, par exemple, au cours de la première ou de la deuxième quinzaine du mois d'août sans comporter d'inconvénients graves ni permanents pour la faune ichthyenne ou l'habitat du poisson, à la condition de recourir à toutes les mesures requises pour éviter les impacts en aval du lieu des travaux, particulièrement le transport de matières solides en suspension.

Toutefois, si l'intervention peut-être considérée comme ponctuelle (30 m et moins), les travaux pourraient avoir lieu plus tôt, en prenant des mesures pour en limiter les répercussions aux abords immédiats du lieu de l'intervention. Enfin, dans le cas d'un cours d'eau intermittent, il n'y aurait pas de restrictions temporelles applicables si les travaux sont exécutés alors que le lit est asséché.

Enfin dans la plupart des petits cours d'eau tels les cours d'eau verbalisés ou municipaux, des travaux pourraient être exécutés au printemps, avant le début juin, si les conditions climatiques et hydriques le permettent, en particulier dans la partie supérieure des bassins versants, toujours en s'assurant d'éviter toutes répercussions au delà des lieux d'intervention.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et nous vous prions d'accepter, madame Tapin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



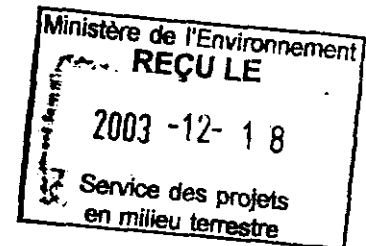
Jean Dubé, biologiste, M.Sc.

JD/

c.c. Monsieur Gérard Massé, directeur

Québec, le 12 décembre 2003

Madame Linda Tapin
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Madame,

Suite à votre demande relativement à la recevabilité de l'étude d'impact concernant le « Projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal » (3211-10-009), nous vous transmettons nos commentaires qui ont été rédigés en collaboration avec la Direction de santé publique de Montréal-Centre.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

MRB/lr

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michèle Bélanger".

Michèle Bélanger
Direction de la protection
de la santé publique



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE MONTRÉAL-CENTRE

Direction de santé publique

Le 8 décembre 2003

Madame Michèle Bélanger
Direction de la protection de la santé publique
Direction générale de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Ste-Foy, 11^e étage
Québec (Québec), G1S 2M1

OBJET : Projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal
 (No. 3211-10-009)

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons pris connaissance des volumes 1 et 2 du projet cité en rubrique. Tel que mentionné dans votre demande, nous avons analysé les documents d'un point de vue santé publique afin d'évaluer la recevabilité de l'étude d'impact.

A la lecture des documents, notre préoccupation a porté plus particulièrement sur le volet des risques technologiques. A ce niveau, on constate que la sélection des scénarios d'analyse ne suit pas les principes généralement reconnus et appliqués lors d'audience publique antérieure tenu dans l'est de Montréal. De façon générale, il est d'usage de réaliser les analyses selon deux scénarios distincts, soit : le scénario normalisé et le scénario alternatif. Pour ces deux types de scénarios, les conditions devant être utilisées lors de l'analyse sont connues (ex. : durée du déversement, quantité de substance relâchée, etc). Dans le cas sous étude, ces notions n'ont pas été suivies.

De plus, la présentation des résultats intègre la notion de probabilité d'occurrence pour chacun des scénarios définis. D'un point de vue santé, nous désirons que ces résultats soient présentés sous forme de zone d'impact avec, comme seuil de référence, la valeur de 5 kW/m² pour la radiation thermique et 1 psi pour la suppression. Par la suite, une représentation graphique des zones d'impact pour chacun des scénarios doit être faite en identifiant les populations sensibles pouvant être affectées.

Santé au travail et environnementale
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : (514) 528-2400
Télécopieur : (514) 528-2459
<http://www.santepub-mtl.qc.ca>

HMR Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Centre affilié à l'Université de Montréal
mandataire

**DIRECTION
DE SANTÉ
PUBLIQUE**

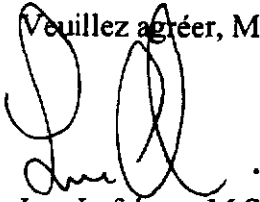
*Garder notre
mandat en santé*

Selon les résultats obtenus, la présentation d'un plan de mesures d'urgences (scénario minute par minute) adapté aux résultats pourra être présenté.

Compte-tenu des résultats présentés dans les volumes 1 et 2 et des commentaires que nous venons de formuler, nous croyons que la présente étude ne peut être jugée recevable.

Pour toutes informations n'hésitez pas à me contacter au numéro suivant (514) 528-2400 poste 3230.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Luc Lefebvre, M.Sc. Toxicologue

c.c. Louis Drouin, Direction de la santé publique de Montréal-centre, Santé au travail et environnementale

Direction de Montréal

Le 12 décembre 2003



Madame Nathalie Martel
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifrice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM dans
 l'est de l'île de Montréal
 No. Réf : 3211-10-009

Madame,

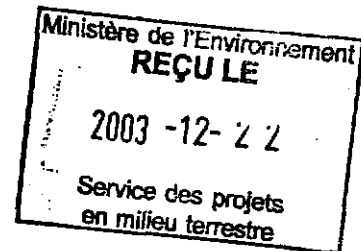
Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons procédé à la vérification de l'étude d'impact reliée au projet cité en rubrique.

L'examen du potentiel historique et archéologique de la firme Arkéos inc. dans le cadre du rapport du Projet Gazoduc Montréal-Est fait par Urgel Delisle et Ass., déposé à votre Ministère par Gaz Métro, a été fait selon les normes en vigueur et répond à nos attentes. Pour ce qui touche le patrimoine archéologique et historique, cette étude a permis de conclure que ce projet n'aura pas d'incidence sur d'éventuels vestiges archéologiques ou sur des sites historiques.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Anne-Marie Balac
Archéologue

Direction de l'aménagement métropolitain
et des relations institutionnelles



Montréal, le 15 décembre 2003

Madame Linda Tapin
Chef de Service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

Une lecture attentive de la version provisoire du document intitulé « *Étude d'impact concernant le Projet Gazoduc Montréal-Est* » nous confirme que les préoccupations du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ont été prises en considération par le promoteur de façon satisfaisante et valable.

Cependant, le Ministère souhaite que la version finale de l'étude d'impact intègre les commentaires énoncés dans la note d'analyse ci-jointe. Ces commentaires visent à préciser certains points quant à la méthodologie utilisée pour la sélection des sites potentiels ainsi que l'intégration des préoccupations du milieu socio-économique à l'étude d'impact.

J'espère que le tout saura vous satisfaire et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves Lafortune

DESTINATAIRE : Nathalie Martel, conseillère
Ministère de l'Environnement

EXPÉDITEUR : Stéphane Bégin, ph.D Géographe
Conseiller

DATE : Le 12 décembre 2003

OBJET : **Projet de raccordement du réseau de distribution de la Société en commandite Gaz Métropolitain au réseau de Gazoduc TQM dans l'Est de l'Île de Montréal**

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) a procédé à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact relative au projet de raccordement du réseau de distribution de la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM) au réseau de Gazoduc TQM situé dans l'Est de l'Île de Montréal. Les présents commentaires ne constituent pas un avis d'opportunité sur le projet en cause. Ils ne visent qu'à indiquer, pour l'ensemble des préoccupations du Ministère, si tous les éléments requis pour évaluer adéquatement les impacts du projet ont été fournis par le promoteur.

Comme il a été demandé, nous vous transmettons nos commentaires sous forme de questions précises, afin qu'elles soient intégrées au document transmis à l'initiateur du projet.

Les sections 1.4 et 9.14 mentionnent les impacts possibles du projet quant à de nouveaux clients pour SCGM. Les impacts de cette clientèle sur les infrastructures de l'Est de l'Île de Montréal ont-ils été considérés par les intervenants? Ont-ils été intégrés à l'étude d'impact?

Chapitre 4 Description du milieu

La section portant sur l'affectation du territoire précise que, selon le règlement d'urbanisme en vigueur, la construction des installations connexes (poste de mesurage) n'est permise que dans les secteurs zonés « industrie lourde », alors que le site P8 retenu pour le poste de mesurage se trouve en zone « industrie moyenne ». Les discussions avec la Ville de Montréal ont-elles permis une modification dans le règlement de zonage afin de permettre une telle installation? Cette installation est-elle compatible avec les autres usages permis et situés à proximité?

Chapitre 5.2 Identification de sites potentiels

À partir des critères d'ordre environnemental et socio-économique présentés à la section 5.1, quelle méthode et quelle pondération ont été utilisées pour identifier les 11 sites potentiels d'implantation du poste de livraison? Un critère identifié à la section 5.1 est la disponibilité des sites, mais certains des sites retenus à la section 5.2 ne sont pas disponibles.

Par exemple, pourquoi aucun site potentiel n'a été identifié dans le croissant d'affectation « industrie légère » situé entre P8 et les installations de SCGM?

Au tableau 5.2 *Comparaison des sites P8 et P11*, les critères reçoivent-ils tous la même pondération?

Chapitre 7 Études de variantes

Mêmes commentaires qu'au chapitre 5.2, c'est-à-dire méthode de calcul et pondération utilisées pour comparer les critères et les variantes.

Section 7.1.7 Socio-économie

Est-ce que l'étude intègre plus particulièrement les préoccupations des personnes rencontrées listées à l'Annexe C du Volume 2 de l'étude d'impact? L'Annexe B présente les questions soulevées par le public et les réponses apportées par le promoteur lors de l'activité « Portes ouvertes », mais on ne retrouve pas de précisions quant aux préoccupations de ces intervenants.

Par ailleurs, aux sections portant sur la socio-économie, nous suggérons l'utilisation des données du recensement de 2001 plutôt que celles de 1996.

J'espère que le tout saura vous satisfaire et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Montréal, le 16 décembre 2003



Madame Linda Tapin
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Projet de raccordement au réseau gazoduc
 TQM dans l'est de l'île de Montréal
 Recevabilité de l'étude d'impact**

N/Réf. : 5.08.01

Madame,

En réponse à votre lettre du 18 novembre dernier concernant le sujet en titre, nous désirons vous informer que la Direction de l'Île-de-Montréal du ministère des Transports n'a pas de commentaires particuliers ou de questions à formuler quant à la recevabilité de l'étude d'impact. Le rapport d'étude d'impact répond à la directive émise pour le projet et ce, pour les aspects qui concernent plus particulièrement le Ministère (description du projet, étude de variantes de tracé, choix du tracé, analyse des impacts, notamment des impacts sur la circulation, et mesures de mitigation).

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,

PAUL-ANDRÉ FOURNIER

PAF/ST/dd

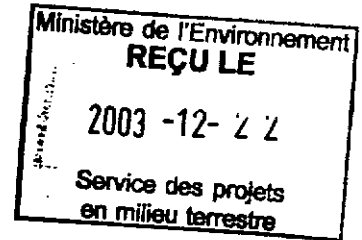


DESTINATAIRE : M^{me} Linda Tapin, chef de service
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre


EXPÉDITEUR : Jean Rivet
Directeur régional

DATE : Le 19 décembre 2003

OBJET : Étude d'impact « Projet de raccordement au réseau de gazoduc
TQM dans l'est de l'île de Montréal
(3211-10-009)



Pour faire suite à votre note du 18 novembre 2003, nous vous transmettons les commentaires suivants relativement à l'objet ci-dessus. Nous jugeons que ceux-ci doivent faire partie de l'étude d'impact afin qu'elle soit recevable en rapport avec la directive ministérielle.


JR/YM

p.j.

...2



NOTE AU DOSSIER

OBJET : COMMENTAIRES RELATIFS AU PROJET DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE GAZODUC TQM DANS L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

DATE : Le 18 décembre 2003

INTERLOCUTEURS :

NO. DOSSIER : DÉE : 3211-10-009

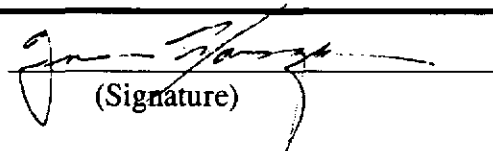
N/RÉF : 7840-06-01-65260-11

COMMENTAIRES :

La présente note fait suite à la demande qui nous a été présentée par madame Linda Tapin, chef du Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en regard de la recevabilité de l'étude d'impact préparée pour le projet cité en rubrique.

Après lecture du rapport, il est possible de conclure que l'étude n'est pas entièrement recevable puisqu'un des éléments requis par la directive n'est pas bien couvert.

En effet, la section portant sur les travaux correctifs qui seront effectués afin de renaturaliser les rives des cours d'eau est incomplète. Afin de la compléter, le consultant devra faire une liste des espèces végétales devant être replantées ou ensemencées dans la bande de protection riveraine de chacun des cours d'eau touchés par le projet et ce, en conformité avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.


(Signature)